

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des P.O.
Arrondissement de Prades

COMMUNE DE CASTEIL

« Le village »
66820 CASTEIL

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE ORDINAIRE

Du CONSEIL MUNICIPAL DU

LUNDI 23 MARS 2009 A 20 HEURES 30

Etabli en application de l'article L.2121.25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

L'an deux mille neuf et le 23 du mois de MARS à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de CASTEIL, dûment convoqué le 24 Février 2009, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie prévue à cet effet, sous la Présidence de Mme Juliette CASES, Maire (conformément à l'article L.2122-17 du CGCT).

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Mmes Evelyne AIRAUDI, Juliette CASES, Mrs André BRUZY, Jérôme CASES, Eric MALDES, Franck GUITART, Jean –Claude PIQUEMAL, Jean VERGES.

Absents ayant donné procuration :

Francis BETRIU donne procuration à Juliette CASES

Membres en exercice : 11

présents : 8

procurations : 1

Le quorum étant atteint avec 8 membres présents ; Mme le Maire déclare la séance ouverte. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, est nommé secrétaire de séance M. **Jérôme CASES**, Mme **Joëlle MESTRES** étant auxiliaire du secrétaire.

Après lecture, le Procès verbal de la séance du 2 mars 2009 est adopté à l'unanimité,

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- **Approbation du compte de gestion 2008**
- **Approbation du compte administratif 2008**
- **Affectation du résultat 2008**
- **Vote des taux d'imposition 2009**
- **Subvention aux associations**
- **Participation aux organismes de regroupement**
- **Tarif stationnement taxis 2009**
- **Cotisation annuelle transporteurs 4X4 chemin accès abbaye St Martin**
- **Approbation Budget Primitif 2009**
- **QUESTIONS DIVERSES**

1-ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2008

A l'unanimité, le compte de gestion 2008, est approuvé à l'unanimité

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

2- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Mme Le Maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siégeant sous la Présidence de CASES Jérôme 2^{ème} adjoint et vice président de la commission des finances, conformément à l'article L.212-14 du CGCT

APPROUVE Le compte administratif comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	111 305.73	143 420.72
Recettes	88 655.93	181 378.61
Excédent déficit	22 649.80	37 957.89

POUR : 8 **CONTRE :** 0 **ABSTENTION :** 1 (CASES Juliette)

3- AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2008

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de clôture de 37 959.89€ et un déficit d'investissement de 22 649.80€, le conseil municipal décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement du Budget Primitif 2009, article 1068 à hauteur de 37 957.89€ .

POUR : 9 **CONTRE :** 0 **ABSTENTION :** 0

4- IMPOTS LOCAUX – VOTE DES TAUX EXERCICE 2009

Ne souhaitant pas modifier les taux, Le conseil municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2009 , comme suit :

	Taux année 2008	Taux année 2009	Bases 2009	Produit attendu
TH	10.24%	10.24%	169 100	17 316€
TFB	11.62%	11.62%	112 400	13 061€
TFNB	35.95%	35.95%	5 400	1 941€
TOTAL			Produit attendu	32 318€

POUR : 9 **CONTRE :** 0 **ABSTENTION :** 0

5- PRIX STATIONNEMENT TAXIS ANNEE 2009

Le prix de stationnement en 2008 était de 90€ , le conseil municipal maintient le même prix pour cette année

POUR : 9 **CONTRE :** 0 **ABSTENTION :** 0

6 - UTILISATION CHEMIN ACCES « ABBAYE ST MARTIN DU CANIGOU » ANNEE 2009

le conseil municipal fixe le même prix forfaitaire que l'année dernière, à savoir 2000€ par an et par transporteur 4X4

POUR : 9 **CONTRE :** 0 **ABSTENTION :** 0

7- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le 19 mars 2009 ; la commission des finances s'est réunie et a retenu les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Montant attribué
A.C.C .A. CASTEIL	100€
CHAMPIONNAT DU CANIGOU - VERNET LES BAINS	46€
C.C.A.S. de CASTEIL	1 000€
COMITE ANIMATION CASTEIL	1 000€
COMMUNAUTE DES BEATITUDES CASTEIL	1 000€
ECOLE DE MUSIQUE DE CASTEIL	560€
SYNDICAT D'INITIATIVE DE CASTEIL	2 000€
TOTAL	5 706€

Ces dépenses seront inscrites à l'article 6574 pour la somme de 5 706€

A l'unanimité, le conseil municipal, accepte le tableau désigné ci-dessus

POUR : 9 **CONTRE :** 0 **ABSTENTION :** 0

8- PARTICIPATION AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT

La commission des finances du 19 mars , propose d'imputer à l'article 6554 du budget primitif 2009, les dépenses suivantes :

ORGANISMES	Cotisation 2009
P.N.R.	273€
S.I.S.T.	1 116€
SIPARC	442€
SYDECO THT	20€
SYDEL	40€
TOTAL	1 891€

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

9- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009

Le budget primitif 2009 est adopté à l'unanimité

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES

Cette année, les permanences du Syndicat d'Initiative sont prévues dans le local situé derrière l'église, car beaucoup plus fréquenté . Le chalet situé à l'entrée du village, sera donc inoccupé ; c'est pourquoi Mme le Maire propose de lancer un appel à candidature . La somme de 150€ pour juillet/ Aout ou 75€ par mois ; pour une durée de 2 mois minimum est retenue . L'EDF sera à la charge du locataire . Cet objet n'ayant pas été prévu à l'ordre du jour, sera délibéré, lors du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 05.

Le Maire
Juliette CASES